



Louis-Edmond Hamelin

LE RANG D'HABITAT

Le réel et l'imaginaire

CAHIERS DU QUÉBEC - COLLECTION GÉOGRAPHIE



5.6 Diachronie du tissu notionnel

Au cours de l'histoire, *rang* n'a pas connu une évolution uniforme dans les champs linguistiques comparés. Pour chaque temps donné, il n'existe pas de synchronie notionnelle rigoureuse.

5.6.1 En langue commune

Rang constitue une entité ancienne plongeant ses racines dans l'allemand et le francique *hring*. Des contextes du moyen français (sous forme *rin*, se rapportant à un habitat en longueur à la bordure de la forêt) datent des XIV^e et XV^e siècles, ce qui situe le mot dans cette acception par rapport à sa future aventure nord-américaine. La chose était également connue aux Pays-Bas et en Pologne, sous d'autres vocables.

En France, *rang* (peuplement aligné) semble n'avoir pas été jugé digne d'entrer dans le vocabulaire national en formation. Quoi qu'il soit, les documents métropolitains du Régime français ont été avarés de *rang* (chapitre II). Certes, le mot lui-même n'est pas absent des écrits du tout début de la colonie avec ce *rang de montagnes*

(Lescarbot, 1610) mais il ne s'agit pas de l'acception «habitat aligné». Le langage officiel de Paris traitant du Canada n'en fait qu'une faible utilisation: le Roi, les Gouverneurs et les Intendants ne semblent pas parler *rang*; comme pour Colbert, c'est à l'habitat groupé qu'ils sont habitués; d'autres personnages connaissent l'habitat dispersé mais non l'habitat aligné. Même Gédéon de Catalogne (1709) qui représente si bien le phénomène sur carte n'utilise le mot ni dans les extraits de son *Recueil* (1712-15) ni ceux de son *Mémoire* (1712). Également, il semble y avoir un lien direct entre l'exclusion de *rang* dans la langue nationale de Paris et son absence dans les œuvres «canadiennes» de Talon (1670), Lahontan (1703) et Charlevoix (1744). Cependant, d'une manière analogique et associative, les dictionnaires offraient un arsenal lexicographique utilisable dans le développement de la notion «paQ» au Québec (voir le chapitre I en ce qui concerne le vocabulaire agraire de Furetière). Beaucoup plus tard mais avant la plus importante période de colonisation au Québec, Bescherelle (1843) reprendra *rangée de maisons*, *rang d'en haut*, *rang d'en bas*, de *rang en rang*, *dernier rang*, *Grand rang*, *range* ainsi que cet énoncé: «les terrasses d'un rang de maisons servent de rue au rang qui les domine». Autant d'homonymes proximaux par rapport au vocabulaire du peuplement aligné du Québec.

5.6.1.1 Au Canada, depuis le XVII^e siècle

Le mot *rang* devra se tailler une carrière de «hors-la-loi», ce qui ne facilitera ni son développement notionnel ni un triomphe rapide sur ses concurrents. Malgré cela, la chose et le mot s'implantent. On trouve *rang* dans quelques documents: *Exposé des Jésuites* (1664), *Ordonnances* (1688) et autres références fournies au chapitre II; les *Registres paroissiaux* notent un baptême au *Second Rang* de Boucherville, en 1703; les procès-verbaux des paroisses (1721) mentionnent *rang* une trentaine de fois, surtout dans la région de Québec. Quelques notaires incorporent le mot dans leurs actes mais alors, *côte* constitue un concurrent préféré mais loin d'être exclusif. La *Déclaration* de l'Isle de Montréal au terrier de Sa Majesté (1781) utilise *côte*, mais des côtes sont nommément subdivisées en *rangs*. Les arpenteurs, eux, préparent plus de rangées de lots qu'ils n'en identifient par le mot *rang*; ce dernier apparaît notamment chez de la Rivière (1709)⁷⁶. Les Grands Voyers sont plus bavards; avant 1760, nous avons relevé plusieurs dizaines de mentions; le mot *concession* n'y concurrence *rang* qu'à partir de 1747. La correspondance contient aussi des occurrences, et Contrecoeur, le 5 juillet 1755, parle de «3^e rangs⁷⁷». Les *Aveux* des seigneurs (1721 +) fournissent soixante exemples. Bref, ce relevé documentaire très incomplet comprend près de 300 contextes. Un tel enseignement termine le débat de la présence ou non de *rang* (sens «paQ») avant la Conquête. Pour comprendre alors l'affirmation sur-

prenante que «le mot rang lui-même n'avait pas cours sous le régime français⁷⁸», il faut probablement l'appliquer à la nomenclature dictionnaire de France ou à des langages particuliers (type de sources) et régionaux. Comme le sens de *rang* apparaissait sans explication dans plusieurs documents canadiens, on peut supposer qu'il était connu de nombreux locuteurs. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, sa fréquence est cependant demeurée plus faible que celle de *seigneurie*, *côte* et *paroisse*, autres termes de colonisation à l'époque.

Au XIX^e siècle, grâce à l'appui indirect de *range* (subdivision rectangulaire de township), du recul logique de *côte* pour des habitats maintenant bien à l'intérieur et de la diminution de l'indifférence parisienne, *rang* va devenir de plus en plus un québécoisisme de sens. Dès la fin du XVIII^e siècle, la langue bilingue de l'arpentage utilise une équivalence *rang*, *range* et *row*. Les progrès de *rang* seront cependant lents: Joseph Bouchette dans son édition française (1815) parle de *rangée*, et dans son édition anglaise de *range*: ses cartes de 1831 comportent des toponymes composés du mot *rang*. Au cours de la décennie 1840-1850, les premiers littéraires incorporent quelques *côtes* et *rangs*, des journaux aussi. E. Parent qui traite de l'agriculture sous le couvert de l'industrie de même que l'historien F.-X. Garneau n'utilisent cependant pas le mot pour rendre la chose. C'est au milieu du XIX^e siècle que *rang* en viendra à connaître un usage fréquent; tout comme *habitant* au sens de «cultivateur», il s'est propagé en retard par rapport à sa réalité. Plus tard, l'ouvrage de S. Drapeau (1863) présente des schémas de rang et de chemin de rang. Dans le gref d'un notaire de la Mauricie, *rang* (sens «paQ») prend son essor après 1860. Au plan cartographique, les relevés de S. Blais feront dire à son préfacier: «rang ne se profile sur les cartes qu'au XIX^e siècle⁷⁹». C'est par milliers que l'on peut relever, dans les *Rapports* du Commissaire des Terres et dans d'autres documents des Ministères où la colonisation est présente, les occurrences de *rang*. De plus, ce mot devient comme favorisé par la langue du cadastre (vers 1870-1880) et comme consacré par l'immense inventaire de J.-C. Langelier (1891) et les travaux de Pelland (1908). Certains auteurs (Chapais, 1919; Dagenais, 1959; M. Séguin, 1970, documents statistiques anonymes, *Atlas de l'agriculture*, 1957, *Historical Atlas*, 1987) demeurant discrets quant à l'emploi du mot ne semblent pas connaître l'explosion de sa fréquence à partir du milieu du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, s'il ne s'ouvre plus de rangs du moins pour l'agriculture (voir 4.2), le mot vit dans les réalités rurales et les mythes urbains. Au Québec la toponymie témoigne toujours de l'histoire rangique; les panneaux indicateurs de la route transcanadienne entre Montréal et Québec mentionnent une dizaine de *rang* et de *chemin de rang*. En Mauricie, un ensemble de musiciens évoluent sous l'appellation de *Rang à Martial*. Dans la région de Lévis-Lauzon, s'est créé, en 1984, un

Cégep de rang. Depuis peu, des cartes de cadastres, de seigneuries et du réseau routier ont fait voir une dizaine de milliers de toponymes rangiques utilisant divers génériques: *rang, concession, côte, village...*; ces bandes de lots ne sont pas toutes vives, certaines n'ayant jamais été ouvertes, d'autres étant déjà vides ou disparues. En Ontario méridional, c'est *concession* (anglais) qui apparaît mais au sens de «rang»; au Nouveau-Brunswick, *range, rang, et tier* en plus.

L'annexe présente les occurrences de *rang* comme mot et concept dans les écrits littéraires, au cours des cent cinquante dernières années. La majorité des ouvrages de fiction ne mentionnent pas l'entité à l'étude, position très fidèle à la pratique parisienne qui préfère *village, campagne, bocage et hameau*; en Laurentie, on est peu sensible à ces inadaptations sémantiques. Les auteurs canadiens qui utilisent *rang* s'en tiennent surtout à sa fonction toponymique afin de localiser les événements décrits dans un paysage.

Cependant, les meilleurs textes du terroir qui ne sont pas nécessairement les œuvres les plus pieuses reconnaissent une personnalité au rang; celui-ci peut devenir un être quasi humain auquel on prête des sentiments ou des attitudes: «tout le rang pleurerait». Quelques écrivains sont ainsi allés plus loin que quiconque dans l'attribution de caractères mentaux aux paQ; cependant, un tel aspect psychologique n'est entré dans aucune définition de l'habitat aligné.

C'est le langage parlé que l'on connaît le moins, surtout pour la période antérieure aux enquêtes récentes. Parmi ces dernières, se trouvent un vocabulaire régional⁸⁰ et le *Parler populaire du Québec* (1980). Ce dernier présente une centaine d'occurrences différentes de *rang* dont certaines se trouvent au Nouveau-Brunswick et en Ontario; cette donnée n'avait cependant pas pour objectif de fournir des indications de l'emploi général du mot dans les actes de parole. À défaut de statistiques complètes, on peut évaluer que le parler populaire rangique vient de deux groupes démographiques: les rangiens du sol qui étaient trois quarts de million il y a un siècle; pour eux, le mot (ou un synonyme) était contemporain, fonctionnel et essentiel; le second groupe d'individus, pour lequel la fréquence de *rang* est beaucoup plus lâche, est constitué de villageois, d'urbains et d'émigrants déracinés des campagnes ou en contact avec elles. Au cours du dernier siècle, nous faisons l'hypothèse d'une certaine compensation entre l'atténuation d'emploi de *rang* chez les rangiens agricoles qui ont fort diminué en nombre et la progression du mot chez les nostalgiques; les visiteurs l'emporteraient sur les cultivateurs. Cependant, chez les uns et les autres, la notion rangique a changé: un «rang-patrimoine» d'une part et un «rang d'affaires» d'autre part supplantent un «rang-genre de vie»; un autre aspect s'altère aussi: le concept est de moins en moins celui de «rang de canton»; il s'agit de «rang-schéma» ouvert à plus d'un type de rang.

Régionalement, la fréquence de *rang* dans le langage n'a pu être égale dans tout le Québec méridional. Pendant environ deux siècles, il n'était connu et parlé que sur les rivages et arrière rivages du fleuve et des bas affluents. Au XIX^e siècle, le mot a été employé dans les «colonies» des Cantons-de-l'Est, des Laurentides, de la Gaspésie et du Saguenay; dans les trois premières régions, *range* existait aussi. Au XX^e siècle, c'était au tour du «Nord-Ouest» de s'ouvrir à la colonisation. Mais une grande évolution s'est produite; depuis la seconde moitié du ¹⁹ siècle, une vue diachronique ferait voir qu'à l'intérieur du Pré Nord l'écho de *rang* a été court par suite des fermetures hâtives de nombreux établissements. En conséquence de ces replis à la périphérie de l'écoumène agricole, le territoire principal du parler se retrouve de nouveau dans les meilleures sections de la Plaine du Saint-Laurent. Vers 1950, la première région à «rangs vifs» du Québec correspondait à la Plaine de Montréal⁸¹; on peut supposer que les principaux besoins en vocabulaire s'y trouvaient localisés par le fait même. Ces modifications dans l'espace de référence se traduisent par de légers changements notionnels et un certain ajustement du vocabulaire rangique québécois.

5.6.1.2 En France, au XX^e siècle

L'attitude française va devenir plus perméable au terme et à la notion de l'habitat original du Canada; on trouve *concession* (sens «paQ») chez Desjardins (1793), *rang* dans Lebrun (1833) et dans Rameau (1859). Cependant, la fréquence d'emploi demeure si faible que Léon Gérin dira à l'occasion de ses travaux pionniers sur *L'Habitant* présentés en France à la fin du siècle, que «ses professeurs ne connaissaient pas le rang du Canada français». É. Reclus (1890) emploie le mot européen de *village* pour désigner les séries de fermes en aval de Québec. La reconnaissance demeure lente: Salone (1905) reprend la *côte* de Lahontan. Vattier n'écrit *rang* que deux fois⁸². L'ouvrage classique d'Hanot aux (1929) n'utilise pas *rang*, et ses *concessions* ne portent pas l'idée d'une rangée d'habitations espacées. Il faut attendre Raoul Blanchard (*Revue de Géographie alpine*, Grenoble, 1930) pour avoir une bonne description de «ce fait curieux» mais comme ses compatriotes Hémon et Vattier, il met d'abord le mot entre guillemets; P. Deffontaines (1953) et M. Derruau (1956) s'en tiennent à de semblables réserves. Le sens «paQ» de *rang* fait malaise. Enfin, Gardette (1954) classe *rang* dans le groupe d'entités mettant en valeur le fonds français où il «n'a plus le sens général de rangée. Il est devenu très précis, évocateur du peuplement à la campagne».

En 1969, l'identification de *rang* comme «canadianisme de bon aloi» par l'Office de la langue française du Québec, à la suite de l'entrée du mot chez Dunn (1880), Clapin, (1894), Dionne (1909), le *Glossaire* (1930), Bélisle (1957), FEW (1959), des géographes et des

historiens a dû favoriser l'acceptation de l'acception par les dictionnaires de Paris. La tardivité de la reconnaissance par la «métropole» semble liée au fait, en plus du purisme, de l'inutilité apparente du sens canadien du mot; en France, en effet, les deux principaux types ruraux sont l'habitat groupé (la *campagne*) et l'habitat dispersé (le *bocage*) auxquels on pourrait ajouter le village. En conséquence, la compréhension du cas québécois y demeure faible car un manuel, réédité, le définissait encore «sorte de village⁸³»; si l'on peut se consoler que *rang* y soit, ce dernier est défini par des termes qui en torturent la notion. P. George (1979) et P. Biays (1984) ont mieux compris les écarts entre le village («habitat groupé») et le rang («habitat aligné»).

Les dictionnaires français récents ont accepté *rang* et *route rurale*⁸⁴, accompagnés cependant d'une marque spatiale du genre: se dit au Canada. Puisque cette «réincarnation» parisienne correspond à une certaine récupération d'héritage, il ne peut s'agir strictement d'emprunt ni de xénisme. L'époque clandestine de *rang* (sens «paQ») qui avait commencé avec le début de la colonisation semble terminée, à la fois en France et au Canada. Dans le *Dictionnaire du français Plus* (1988), il n'est pas accompagné de la marque *Rég.* (régional).

5.6.2 En langues techniques

Par rapport au domaine précédent, la spécialisation apparaît récente, l'étude scientifique ne datant pas d'un siècle (1898). Une langue de spécialité serait à la terminologie ce que la langue courante est à la lexicologie; la démarche passant d'un réseau notionnel à des dénominations semble être inverse de celle du dictionnaire de langue qui part d'une nomenclature pour se rendre à des définitions; dans le cas du rang, les efforts de compréhension intime des choses et de leurs entités ne nous semblent pas si tranchés. Par contre, la monosémie qui, en principe, caractérise les termes des langues de spécialité favorise l'analyse et le classement de ces derniers suivant un déroulement notionnel rigoureux vers des classes dérivées de plus en plus spécifiques. En fait, le vocabulaire de *rang* est encore trop près de la langue courante et le développement théorique trop peu avancé pour atteindre le stade terminologique strict et constituer un réseau autonome.

De nouveau, les langues germaniques ont joué un rôle initial dans les formulations à la fois des notions et des entités, ces dernières remuent les concepts de forêt (*wald*), de champs (*huf*), de répartition de l'habitat en ligne (*reihe*), le long de chemins (*weg*) et de villages (*dorf*); ces petits peuplements en longueur sont dits en Allemagne *strassendorf*, aux Pays-bas *wegdorpen*, au Québec anglais *range* et aux États-Unis *Long-Lot System* et *Line Village*. Ces entrées sont à la fois des mots (lexicographie) et des termes (terminographie). L'histoire rarement simple fait que les français régionaux de France puis ceux du

Canada ont véhiculé ces entités plus ou moins clairement; ainsi *village-rue* en France.

La promotion des idées et entités des langues communes vers des langues de spécialité touche au moins trois champs scientifiques. Nous considérons que le fait pourrait être accompli dans deux d'entre eux: *rang* a) comme chorème ou modèle spatial chez les dessinateurs théoriciens⁸⁵ et b) comme fait d'arpentage ancré sur la géodésie; dans ce deuxième cas, *range of lots*, *rang de village* répondent à des niveaux de spécialisation. c) Quant au rang habité, la conceptualisation de sa notion fondamentale et celle de notions dérivées dont le présent ouvrage veut témoigner militent en faveur de leur pénétration au moins partielle dans ces langages scientifiques⁸⁶; c'est que les expressions nouvelles de *rang-schéma*⁸⁷, et *rang d'arrière-fleuve* ainsi que la reconnaissance de *range* comme type historique ont chacune une charge sémantique technique⁸⁸. La suggestion de réserver à *rang* le sens de «rangée d'habitations rurales sous le système exclusif du franc et commun soccage» (laissant au mot *concession* la fonction de désigner les alignements en système de tenure française), donnerait à *rang* une autre acception spécialisée qui relèverait de l'histoire agraire.

On pourrait rappeler ici que *rang* est utilisé comme nom de lieu; la section 5.4 a fourni de nombreux exemples de toponymie et d'odonymie locales. Nom propre, il apparaît aussi en régiologie, dans des expressions littéraires décrivant la campagne et indirectement dans la désignation des nouvelles municipalités de comtés *Maria-Chapdelaine*, *Antoine-Labelle* et *Pays-d'en-Haut*, appellations qui rappellent les aventures rangiques.

Conformément à tous ces efforts en vue d'une compréhension notionnelle plus profonde, la matière discursive du rang, au sens de «peuplement aligné du Québec» pourrait être présentée de manière à rappeler les «descriptions substantielles⁸⁹»; pour ce faire, nous utilisons des déterminants de facture semblable. Ainsi, les traits rangiques apparaîtraient sous des étiquettes exprimant, chacune, quelque chose du phénomène pris comme tout ou partie. Les voici: «antériorité» (de l'Europe), «distinctivité» (de l'habitat groupé), «multi-ethnicité» (en Europe et en Amérique), «unité» (terre d'un seul tenant; rangée), «rectangularité» (lot; rangée), «durabilité» (forme du lot et de la rangée), «linéarité» (chemin; alignement des maisons; clôture⁹⁰), «perpendicularité» (lot/rivière; lot/chemin; route/chemin de rang), «parallélité» (lots), «répétitivité» (rangées en profondeur), «associativité» (rang double), «enclosité» (des lots, champs et voies), «contiguïté» (terroirs), «multiplicité des orientations» (groupe de lots; groupe de rangées), «régionalité» (différences spatiales), «individualité» (habitant, maître de sa terre), «domicialité» (vivre sur le lot exploité), «écouménicité» (marque de l'homme sur le territoire),

«productivité primaire» (agriculture et élevage remplaçant la forêt vierge), «universalité» (du système d'habitat rural au Québec méridional), «proximité» (maison/chemin), «mobilité» (prendre un nouveau lot; migration), «sociabilité» (voisinage), «communicabilité» (relations extérieures), «territorialité» (sentiment d'appartenance), «identité culturelle» (des gens d'un rang), «folklorité» (manifestations traditionnelles), «onomasticité» (nom du rang; nom du chemin; gentils), «lexicalité» (synonymes; famille de mots), «littéranité» (rang dans l'imaginaire des écrivains), «francité» (mot *rang* dans les dictionnaires en France) et «québécoisité» (trait définitoire du Québec).

Ainsi, l'histoire longue et amphi-atlantique de *rang*, forme lexicale déjà fixée lors de sa migration en Amérique du Nord, exprime une continuité notionnelle au travers d'une série d'ajustements de signification. Le phénomène de rang pourrait être l'objet d'une semblable interprétation.

76. Cité par R. Guay, 1974. Reproduction, p. 26.
77. F. Grenier, éd., *Papiers Contreccœur... 1745 à 1756*. Québec, PUL, 1952, p. 379.
78. Dechêne, 1974, p. 261.
79. M. Juneau in Blais, 1983, p. VI.
80. Le mot *rang* possède la fréquence 13 dans le parler estrien; dans cette recherche, il y a quatre fois plus de mots qui ont une fréquence plus faible. N. Beauchemin et P. Martel, *Vocabulaire... du québécois parlé. Index de fréquence*. Sherbrooke, 1979, 253 p.
81. La hiérarchie régionale est directement reliée à la question des limites données aux régions, question très débattue par les géographes et les économistes.
82. Vattier, 1928.
83. Lebeau, 1969, p. 102.
84. Par exemple, le *Petit Larousse Illustré* et *Le Petit Robert 1*.
85. Roger Brunet, La composition des modèles dans l'analyse spatiale. *L'espace géographique*, 9, 1980, pp. 253-265. Schéma du rang, p. 259. H. Théry, Modélisation

graphique et analyse régionale. Une méthode et un exemple. *CGQ*, 86, 1988, pp. 135-150.

86. Voir la définition numéro 11 dans la *Conclusion*.
87. Néologisme exprimant le triomphe de la continuité notionnelle de la forme et des constituants du rang sur les changements périodiques. La souplesse du mot a permis à ce dernier de ne pas perdre son acception essentielle malgré les modifications subies dans les régions et dans les pays.
88. Les quatre types historiques et morphologiques de rang: *rang du fleuve*, *rang d'arrière-fleuve*, *range* et *rang de canton*, même s'ils sont dénommés à partir de mots possédant des résonances régionales ou thématiques, renvoient à un même schéma; il aurait été moins expressif de les désigner *A, B, C, D* ou *1, 2, 3, 4*.
89. Kandelaki in Siforov, 1981, p. 149.
90. La clôture deviendra l'élément le plus visible de la structure des terres et du rang; les longueurs totales atteindront des valeurs incroyables; une paroisse agricole de seulement sept rangs de cinq km chacun devrait avoir des centaines de km de clôtures de toutes sortes. Au milieu du XVIII^e siècle, les clôtures au Québec devaient occuper des dizaines de milliers de km. Près de deux siècles plus tard, le développement de l'industrie laitière va faire fort croître cette longueur, énorme contrainte pour une aussi faible communauté. La tâche des clôtures était lourde car en plus de les construire, il fallait les réparer; le gel, l'humidité, les pentes, la solifluxion, la neige, la pression des animaux, l'assolement, le déplacement des pacages, les chutes des arbres et les actes malicieux nécessitaient par an un bon nombre de «journées de clôture». En fait, ces clôtures n'étaient utiles que durant la moitié de l'année.